

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2016, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5 % du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5 % de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5 % des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés en normes IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût :

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an. La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Evaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

- Evaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies à l'image des informations sectorielles à présenter au niveau du Groupe ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers (Prêts, emprunts, dépôts) :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provisions pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à « des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs ».

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale": "Disponibles à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'Établissement a l'intention de conserver durablement.

Ces titres sont comptabilisés au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE)

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation ...	• Bons du Trésor	• Dette CAM • Dette CIH

Prêts/emprunts de titres et titres donnés/reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme [§ 79].

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➡ CAS 1: instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➡ CAS 2: instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
 1. Les contrats d'assurance purs
 2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
 3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Le portefeuille des OPCVM consolidés	• Les actions et parts sociales • Les participations dans les SCI (Panorama...) • Les bons de trésor, les obligations non cotées...	• Néant	• Les prêts immobilisés

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'Entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque la sortie probable de ressources est prévue dans un horizon dépassant une année, l'actualisation des provisions pour risques et charges est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2. Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestations définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schochl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à cotisations définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

BILAN IFRS CONSOLIDÉ au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		14 141 202	12 580 486
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	50 454 731	58 297 966
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	35 701 001	33 000 427
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	2.3	22 625 866	21 179 662
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	271 627 179	252 918 815
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		8 015 501	7 916 008
Actifs d'impôt exigible		39 319	395 789
Actifs d'impôt différé		539 849	516 412
Comptes de régularisation et autres actifs		7 585 194	7 973 730
Participation des assurés aux bénéfices différée	2.2	2 066 502	893 528
Actifs non courants destinés à être cédés		87 538	98 622
Participations dans des entreprises mises en équivalence		94 908	102 952
Immubles de placement		2 020 107	1 875 923
Immobilisations corporelles	2.5	5 428 512	4 953 082
Immobilisations incorporelles	2.5	1 683 656	1 708 144
Écarts d'acquisition	2.6	6 655 000	6 667 144
Total actif IFRS		428 766 067	411 078 692

PASSIF IFRS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		160 715	165 236
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.7	1 033 814	1 090 129
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	2.8	28 282 255	32 511 095
Dettes envers la clientèle	2.9	286 264 527	274 514 736
Titres de créance émis		11 243 383	13 743 666
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant		709 425	296 624
Passifs d'impôt différé		2 340 944	1 782 425
Comptes de régularisation et autres passifs		9 881 260	8 848 300
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		25 960 939	23 873 972
Provisions pour risques et charges	2.10	1 771 087	1 513 117
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		141 392	153 865
Dettes subordonnées		13 565 244	11 356 370
Capital et réserves liées		10 151 765	10 151 765
Réserves consolidées		30 861 381	24 905 872
- Part du Groupe		25 059 651	21 420 642
- Part des minoritaires		5 801 729	3 485 230
Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe		744 812	871 352
Résultat net de l'exercice		5 653 125	5 300 168
- Part du Groupe		4 757 421	4 501 781
- Part des minoritaires		895 705	798 387
TOTAL PASSIF IFRS		428 766 067	411 078 692

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	3.1	17 117 126	17 336 355
Intérêts et charges assimilés	3.1	5 504 228	5 935 421
MARGE D'INTERÊT		11 612 899	11 400 934
Commissions perçues	3.2	4 991 813	4 566 042
Commissions servies	3.2	573 539	525 758
MARGE SUR COMMISSIONS		4 418 274	4 040 284
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		3 063 010	2 944 577
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		347 472	183 561
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		3 410 482	3 128 139
Produits des autres activités		7 174 835	6 482 827
Charges des autres activités		6 943 163	6 055 166
PRODUIT NET BANCAIRE		19 673 327	18 997 018
Charges générales d'exploitation		8 246 893	7 959 562
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		896 005	851 162
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		10 530 429	10 186 295
Coût du risque	3.3	-2 001 359	-2 217 045
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		8 529 070	7 969 250
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		3 538	12 471
Gains ou pertes nets sur autres actifs		54 596	122 573
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		8 587 204	8 104 295
Impôts sur les bénéfices		2 934 078	2 804 127
RÉSULTAT NET		5 653 125	5 300 168
Résultat hors groupe		895 705	798 387
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		4 757 421	4 501 781
Résultat par action (en dirhams)		23,37	22,12
Résultat dilué par action (en dirhams)		23,37	22,12

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	5 653 125	5 300 168
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	405 264	-41 481
Écarts de conversion	-368 393	-3 566
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	785 239	-11 534
Réévaluation des immobilisations		
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période		
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-11 582	-26 380
Total cumulé	6 058 390	5 258 687
Part du Groupe	4 399 551	4 486 083
Part des minoritaires	1 658 839	772 604

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014	2 035 272	8 116 493	-2 050 326	26 926 196	493 918	35 521 553	4 880 425	40 401 978
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014 corrigés	2 035 272	8 116 493	-2 050 326	26 926 196	493 918	35 521 553	4 880 425	40 401 978
Opérations sur capital				216 227		216 227	70 184	286 411
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-1 987 034		-1 987 034	-643 595	-2 630 629
Résultat de l'exercice				4 501 781		4 501 781	798 387	5 300 168
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (A)					20 262	20 262	-31 796	-11 534
Écarts de conversion (B)					-9 579	-9 579	6 013	-3 566
Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)					10 683	10 683	-25 783	-15 101
Autres variations				-1 346 800		-1 346 800	-796 001	-2 142 801
Variations de périmètre				29 131		29 131		29 131
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015	2 035 272	8 116 493	-2 050 326	28 339 501	504 600	36 945 541	4 283 617	41 229 157
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015 corrigés	2 035 272	8 116 493	-2 050 326	28 339 501	504 600	36 945 541	4 283 617	41 229 157
Opérations sur capital				3 545 524		3 545 524	3 560 431	7 105 955
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-2 213 127		-2 213 127	-3 466 791	-5 679 918
Résultat de l'exercice				4 757 421		4 757 421	895 705	5 653 125
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (C)					-126 541	-126 541	911 780	785 239
Écarts de conversion (D)					-219 748	-219 748	-148 645	-368 393
Gains ou pertes latents ou différés (C)+(D)					-346 288	-346 288	763 135	416 846
Autres variations				-432 988	-1 542 433	-1 975 421	661 339	-1 314 082
Variations de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2016	2 035 272	8 116 493	-2 483 314	32 886 886	158 312	40 713 649	6 697 435	47 411 083

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôts	8 587 204	8 104 295
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 045 487	970 533
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 387	104 831
+/- Dotations nettes aux provisions	2 016 267	2 422 800
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-3 538	-12 471
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-541 050	-439 553
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	5 360	-129 765
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 524 912	2 916 376
+/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	7 729 733	-14 549 064
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 982 931	16 854 982
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	7 365 147	-5 564 823
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		
- Impôts versés	-2 750 907	-3 101 911
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	5 361 042	-6 360 817
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	16 473 158	4 659 853
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	5 152 260	-2 609 365
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-144 184	-75 423
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-450 941	-671 838
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	4 557 134	-3 356 626
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-5 679 918	-2 630 629
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-261 530	930 931
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-5 941 448	-1 699 698
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-235 183	75 864
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	14 853 662	-320 606

	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-997 287	-676 681
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	12 415 251	8 707 054
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-13 412 538	-9 383 735
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13 856 375	-997 287
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 980 487	12 415 251
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-124 113	-13 412 538
Variation de la trésorerie nette	14 853 662	-320 606

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les Établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension	4	
Effets publics et valeurs assimilées	26 501 813	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 470 735	
• Titres cotés		
• Titres non cotés	1 470 735	
Actions et autres titres à revenu variable	21 732 126	
• Titres cotés	21 732 126	
• Titres non cotés		
Instruments dérivés	622 434	
Créances rattachées	127 620	
Juste valeur au bilan	50 454 731	

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente

au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Titres évalués à la juste valeur		
• Effets publics et valeurs assimilés	9 883 761	9 843 386
• Obligations et autres titres à revenu fixe	14 109 426	13 088 319
• Titres cotés	9 282 366	7 593 569
• Titres non cotés	4 827 060	5 494 750
• Actions et autres titres à revenu variable	5 371 761	3 904 388
• Titres cotés	1 260 808	729 269
• Titres non cotés	4 110 953	3 175 119
• Titres de participations non consolidés	8 402 556	7 057 863
Total des titres disponibles à la vente	37 767 504	33 893 955

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élevaient à 19 520 millions de dirhams à fin décembre 2016 contre 16 987 millions de dirhams à fin décembre 2015..

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au 31 décembre 2016
2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	19 771 940	20 585 285
Valeurs reçues en pension	2 601 966	18 096
Prêts subordonnés	6 128	10 849
Autres prêts et créances	156 761	492 539
Total en principal	22 536 795	21 106 768
Créances rattachées	111 954	99 153
Provisions	22 883	26 260
Valeur nette	22 625 866	21 179 662
Opérations internes au Groupe		
Comptes ordinaires	4 336 842	7 350 273
Comptes et avances à terme	30 257 528	23 472 375
Créances rattachées	238 458	227 113

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Établissements de crédit

par zone géographique au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Maroc	12 678 146	8 156 760
Tunisie	1 431 985	1 417 177
Afrique subsaharienne	3 265 557	2 356 124
Europe	2 270 922	6 169 633
Autres	2 890 185	3 007 074
Total en principal	22 536 795	21 106 768
Créances rattachées	111 954	99 153
Provisions	22 883	26 260
Valeur nette au bilan	22 625 866	21 179 662

2.4 Prêts et créances sur la clientèle
2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	38 769 623	35 193 162
Autres concours à la clientèle	200 851 839	184 905 880
Valeurs reçues en pension	215 441	27 916
Comptes ordinaires débiteurs	26 930 436	28 171 206
Total en principal	266 767 340	248 298 165
Créances rattachées	1 761 434	1 600 192
Provisions	14 142 848	13 268 149
Valeur nette	254 385 926	236 630 208
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	3 280 267	3 333 079
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	14 381 463	13 340 520
Total en principal	17 661 729	16 673 599
Créances rattachées	6 063	1 323
Provisions	426 539	386 316
Valeur nette	17 241 253	16 288 607
Total	271 627 179	252 918 815

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

Pays	31/12/2016				31/12/2015			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	203 212 978	14 876 802	8 623 017	1 618 762	190 742 015	13 493 447	7 862 235	1 551 774
Tunisie	20 772 700	1 295 822	780 206	84 615	19 995 518	1 458 111	850 310	94 058
Afrique subsaharienne	39 232 368	3 941 463	2 940 685	512 052	34 209 374	4 039 348	2 797 677	489 268
Europe	720 966	10 930	10 024		212 467	10 873	9 142	-
Autres	365 002	39	25		810 611	-	-	-
Total en principal	264 304 014	20 125 055	12 353 958	2 215 429	245 969 985	19 001 779	11 519 364	2 135 101
Créances rattachées	1 767 497				1 601 516			
Valeur nette au bilan	266 071 511	20 125 055	12 353 958	2 215 429	247 571 501	19 001 779	11 519 364	2 135 101

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	3 152 051	1 250 430	1 901 621	3 056 073	1 185 395	1 870 677
Equip. Mobilier, installations	3 264 512	2 556 035	708 477	3 074 951	2 574 665	500 286
Biens mobiliers donnés en location	577 741	236 197	341 544	502 570	217 040	285 531
Autres immobilisations	5 583 602	3 106 732	2 476 870	5 169 400	2 872 811	2 296 589
Total Immobilisations corporelles	12 577 907	7 149 395	5 428 512	11 802 994	6 849 911	4 953 082
Logiciels informatiques acquis	2 937 827	1 922 763	1 015 064	2 688 223	1 701 553	986 670
Autres immobilisation incorporelles	1 195 376	526 784	668 592	1 254 740	533 267	721 474
Total Immobilisations incorporelles	4 133 203	2 449 547	1 683 656	3 942 964	2 234 819	1 708 144

2.6 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2015	Variation périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	6 667 144		-12 144		6 655 000
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	6 667 144		-12 144		6 655 000

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs données en pension	180 037	289 501
Instruments dérivés	853 777	800 627
Juste valeur au bilan	1 033 814	1 090 129

2.9 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2016

2.9.1 Dettes envers la clientèle

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	206 289 781	194 127 296
Comptes d'épargne	60 035 289	64 278 768
Autres dettes envers la clientèle	16 967 469	13 394 138
Valeurs données en pension	1 963 540	1 553 506
Total en principal	285 256 078	273 353 707
Dettes rattachées	1 008 449	1 161 029
Valeur au bilan	286 264 527	274 514 736

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Maroc	211 706 201	202 555 876
Tunisie	23 761 930	23 940 401
Afrique subsaharienne	44 980 492	42 080 312
Europe	4 598 965	4 249 603
Autres	208 490	527 516
Total en principal	285 256 078	273 353 707
Dettes rattachées	1 008 449	1 161 029
Valeur au bilan	286 264 527	274 514 736

2.10 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2015	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 31/12/2016
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	142 363		13 509		24 917	1 669	132 624
Provisions pour engagements sociaux	464 506		95 691	55 094		-4 657	500 446
Autres provisions pour risques et charges	906 250		400 765	13 939	153 261	-1 796	1 388 017
Provisions pour risques et charges	1 513 117		509 965	69 034	178 178	-4 784	1 771 087

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	14 938 444	3 552 917	11 385 527	15 009 389	3 734 298	11 275 091
Comptes et prêts / emprunts	13 970 399	3 424 520	10 545 879	14 125 333	3 618 959	10 506 374
Opérations de pensions	1 789	128 397	-126 608	3 203	115 338	-112 135
Opérations de location-financement	966 256		966 256	880 853		880 853
Opérations interbancaires	565 576	929 273	-363 697	670 070	1 190 424	-520 353
Comptes et prêts / emprunts	564 752	788 160	-223 408	669 219	1 064 629	-395 410
Opérations de pensions	824	141 113	-140 289	852	125 795	-124 943
Emprunts émis par le Groupe		1 022 038	-1 022 038		1 010 699	-1 010 699
Opérations sur titres	1 613 107		1 613 107	1 656 895		1 656 895
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	17 117 126	5 504 228	11 612 899	17 336 355	5 935 421	11 400 934

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	2 249 138	75 386	2 173 752
avec les Établissements de crédit	123 060	59 340	63 720
avec la clientèle	1 504 573		1 504 573
sur titres	149 770	8 674	141 096
de change	71 166	2 021	69 146
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	400 569	5 352	395 218
Prestations de services bancaires et financiers	2 742 675	498 153	2 244 522
Produits nets de gestion d'OPCVM	358 237	19 738	338 498
Produits nets sur moyen de paiement	1 519 225	392 318	1 126 907
Assurance	10 198		10 198
Autres	855 015	86 097	768 918
Produits nets de commissions	4 991 813	573 539	4 418 274

3.3 Coût du risque au 31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions	-2 588 392	-2 974 926
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 174 118	-2 594 886
Provisions engagements par signature	-13 509	-59 157
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-400 765	-320 882
Reprises de provisions	1 151 439	1 557 441
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	959 322	1 099 667
Reprises de provisions engagements par signature	24 917	40 696
Reprises des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	167 200	417 078
Variation des provisions	-564 405	-799 560
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-58 443	-71 815
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-556 636	-724 694
Récupérations sur prêts et créances amorties	64 614	85 183
Autres pertes	-13 939	-88 233
Coût du risque	-2 001 359	-2 217 045

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

• **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe ;

• **Sociétés de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash ;

• **Banque de détail à l'international** comprenant Attijari bank Tunisie, et les banques de la zone subsaharienne ;

• **Assurance** comprenant notamment Wafa Assurance.

(en milliers de dirhams)

BILAN DÉCEMBRE 2016	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	267 089 320	31 985 181	34 082 766	95 608 800	428 766 067
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	42 320 817	194 996	7 199 731	739 187	50 454 731
Actifs disponibles à la vente	4 317 440	276 010	19 520 402	13 653 652	37 767 504
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	18 920 591	37 170	66 734	3 601 372	22 625 866
Prêts et créances sur la clientèle	179 392 491	28 627 478	2 832 483	60 774 727	271 627 179
Immobilisations corporelles	2 535 544	531 760	407 907	1 953 301	5 428 512
Éléments du Passif					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	16 602 502	1 209 828		10 469 925	28 282 255
Dettes envers la clientèle	212 649 972	3 762 856	2 039	69 849 659	286 264 527
Provisions techniques des contrats d'assurance			25 960 939		25 960 939
Dettes subordonnées	12 770 020	201 299		593 925	13 565 244
Capitaux propres	35 589 561	2 771 993	4 535 909	4 513 619	47 411 083

COMPTE DE RÉSULTAT DÉCEMBRE 2016	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	6 798 619	1 057 688	413 670	3 476 460	-133 538	11 612 899
Marge sur commissions	2 156 256	913 959	-26 618	1 844 590	-469 913	4 418 274
Produit net bancaire	10 601 505	2 324 439	1 435 506	5 807 362	-495 486	19 673 327
Charges de fonctionnement	4 603 683	822 607	500 514	2 815 574	-495 486	8 246 893
Résultat d'exploitation	4 144 697	1 190 529	820 327	2 373 518		8 529 070
Résultat net	2 573 820	749 744	674 937	1 654 624		5 653 125
Résultat net part du Groupe	2 549 317	578 748	512 850	1 116 505		4 757 421

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2016

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement donnés	24 300 960	23 822 415
Aux Établissements de crédit	741 820	659 745
À la clientèle	23 559 140	23 162 670
Engagements de financement reçus	2 333 990	3 369 783
des Établissements de crédit	2 333 990	3 369 783
de l'État et d'autres organismes de garantie		

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2016

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de garantie donnés	59 314 248	48 657 688
D'ordre des Établissements de crédit	10 288 608	8 749 590
D'ordre de la clientèle	49 025 640	39 908 097
Engagements de garantie reçus	39 195 718	31 471 698
Des Établissements de crédit	32 988 956	26 760 495
De l'État et d'autres organismes de garantie	6 206 762	4 711 203

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

6.1 Certificats de dépôt et Bons des sociétés de financement au cours de l'exercice 2016 :

L'encours des certificats de dépôt à fin décembre 2016 s'élève à 7,8 milliards de dirhams.

Au cours de l'exercice 2016, ont été émis pour 4,2 milliards de dirhams de certificats de dépôt dont la maturité est comprise entre 26 semaines et 5 ans et les taux entre 2,35% et 3,58%.

6.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'exercice 2016 :

Au cours de l'exercice 2016, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de quatre emprunts obligataires subordonnés.

Le premier emprunt, émis par Attijariwafa bank le 28 juin 2016, est scindé en 10 000 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams dont la maturité est de 7 ans et de 10 ans. Il est ventilé en six tranches dont trois cotées à la bourse de Casablanca (tranches A, B et E), les trois autres étant non cotées (tranches C, D et F). Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A, C, E et F est fixé et s'établit pour A et C à 2,59% augmenté d'une prime de risque de 75 points de base soit 3,34%. Et à 2,84% pour E et F augmenté d'une prime de risque de 90 points de base soit 3,74%, celui applicable aux tranches B et D est révisable annuellement et se fixe à 1,91% augmenté d'une prime de risque de 75 points de base soit 2,66%.

Le résultat global des souscriptions des six tranches est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F
Montant retenu	-	-	1 200	240 800	100 000	658 000

Le second qui est de l'ordre de 1,5 milliard de dirhams, émis le 23 décembre 2016, est scindé en 15 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams à maturité de 7 ans et 10 ans. Il est ventilé en huit tranches dont quatre cotées à la bourse de Casablanca (tranches A, B, E et F), les quatre autres étant non cotées (tranches C, D, G et H).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A, C, E et G est fixe et s'établit pour A et C à 3,44% dont une prime de risque de 65 points de base. Il se situe dans une fourchette de 3,72% et 3,82% pour E et G avec une prime de risque comprise entre 70 et 80 points de base.

Celui applicable aux tranches B, D, F et H est révisable annuellement et s'élève pour B et D à 2,81% dont une prime de risque de 55 points de base. Il oscille entre 2,91% et 3,01% pour F et H comprenant une prime de risque variant entre 65 et 75 points de base.

Le résultat global des souscriptions des huit tranches est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H
Montant retenu	50 000	-	200 000	1 250 000	-	-	-	-

Le troisième emprunt obligataire subordonné perpétuel, de l'ordre de 500 000 000 de dirhams, émis le 23 décembre 2016, est scindé en 5 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche A est révisable chaque 20 ans et s'élève à 5,73% dont une prime de risque de 200 points de base. Celui applicable à la tranche B est révisable annuellement et s'élève à 3,96% dont une prime de risque de 170 points de base.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	50 000	450 000

Le quatrième emprunt émis par Attijari bank Tunisie est clôturé le 20 juin 2016. Il est scindé en 600 000 obligations de valeur nominale de 100 TND de catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,4%.

6.3 Le capital et résultat par action

6.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale

À fin décembre 2016, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 035 272 260 de dirhams et est constitué de 203 527 226 actions de 10 dirhams de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe

À fin décembre 2016, le groupe Attijariwafa bank détient 13 456 468 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 483 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.3.3 Résultat par action

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat par action	23,37	22,12
Résultat dilué par action	23,37	22,12

6.4 Regroupements d'entreprises

Attijariwafa bank et son actionnaire de référence, SNI, ont réalisé une alliance dans le métier de l'assurance en devenant co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance. Cette opération a permis de donner à Attijariwafa bank les capitaux nécessaires à son développement international. Par ailleurs, cette opération, dont l'impact positif sur le ratio sur fonds propres de base de catégorie 1 d'Attijariwafa bank est de 166 points de base, permet à Attijariwafa bank de se préparer aux évolutions réglementaires prévues dans le cadre de Bâle 3 et de renforcer ses ratios de solvabilité et ce, en tenant compte des projets de croissance externe en cours. L'opération est réalisée par la prise de participation de SNI à hauteur de 50% dans le capital de la holding OGM qui détient 79,29% de Wafa Assurance. La valorisation de OGM a été effectuée sur la base d'un prix par action de Wafa Assurance de 3 250 dirhams, correspondant à un ratio P/B de 2,32x. Ce prix a été arrêté sur la base d'une valorisation multicritères réalisée par une grande banque internationale de premier plan.

6.5 Gestion des Risques

Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

La GGR a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du Groupe, de les contrôler et les mesurer. Elle est articulée autour des entités suivantes :

Risque de Crédit, Risque de Marché et Risque Opérationnel.

I - Risque de Crédit

Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La mission principale de cette entité consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, elle examine régulièrement l'ensemble des engagements, les états hebdomadaires des autorisations et utilisations, relève les dépassements et les impayés et suit avec le réseau la récupération de ces créances.

Politique de crédit :

La politique de crédit du groupe Attijariwafa bank s'appuie sur un certain nombre de principes généraux à savoir : la déontologie, l'indépendance des risques, la responsabilité des risques, la collégialité des décisions, le suivi, et une rémunération adéquate.

De même, le Groupe procède à un examen régulier avec des actions correctives sur les éventuelles concentrations à travers une analyse prospective de la diversification par contrepartie, de la diversification sectorielle et de la répartition par zone géographique.

Procédures :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieur.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certain nombre de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGR. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit.

Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

II - Risque Marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité,...

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques.

Les principaux risques de marchés sont :

Le risque de liquidité : c'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Le risque actions : il résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de bourse.

Le risque sur les produits de base : ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

Le risque règlement - livraison : c'est le risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises, titres...), il est lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et sa contrepartie.

Dans le cadre de la gestion

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année, cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Sur un autre registre et pour répondre à une exigence réglementaire de reporting, Attijariwafa bank a opté pour l'acquisition d'une solution informatique pour répondre à des besoins internes et réglementaires en matière de calcul des exigences des fonds propres relatives au risque de marché.

Mesure en VaR

Le modèle VaR couvre le risque de taux Dirham, le risque de change au comptant et à terme ainsi que le risque sur les titres de propriété.

Il s'agit d'une application en interne qui repose sur l'implémentation de la méthode RiskMetrics développée par JP Morgan.

La gestion globale des risques produit quotidiennement un reporting détaillé qui retrace le calcul et l'évolution de la VaR, le contrôle des limites réglementaires et internes.

Back testing

Ce modèle est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en le comparant au P&L théorique.

III - Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Un risque se représente comme l'enchaînement d'un événement générateur (la cause) et d'une défaillance (la conséquence), à laquelle peut être associé un impact ou non.

L'entité « Risques Opérationnels, Juridiques Informatiques et Humains (ROJIH) » rattachée à la « Gestion Globale des Risques » a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels dans 23 métiers de la banque ainsi que les filiales. Celui-ci a permis de construire une cartographie consolidée de la Banque déclinée par métier.

Cartographie des risques opérationnels :

Pour l'exercice 2016, la cartographie des risques opérationnels reste identique à l'exercice précédent. La cartographie des risques recense ainsi 656 risques dont 161 risques à piloter et 27 risques cotés comme « inacceptables ou critiques ». Ces derniers font l'objet d'une attention particulière.

IV - Plan de continuité d'activité

Conformément à la politique du maintien en conditions opérationnelles du PCA, tous les dispositifs PCA des métiers prioritaires de la banque ont été mis à jour en 2016.

Les correspondants PCA ont été sensibilisés sur l'importance de leur rôle pendant la crise et notamment lors d'un repli logistique et passage au mode dégradé jusqu'au retour à la normale de l'activité sinistrée.

L'organisation des ateliers de travail PCA avec présentation d'un package dédié aux filiales bancaires locales et africaines a permis la consolidation de la culture du PCA Groupe, ainsi que la montée en compétences du management de la continuité d'activité. À cet effet, il y a lieu de noter la réalisation avec succès des tests PCA grandeur nature par les filiales Wafasalaf, Wafabail et Wafa IMA.

Dans cette même dynamique, l'année 2016 a connu la finalisation des travaux d'aménagement de la salle des marchés de back up, ainsi que la réalisation des tests PCA relatifs aux qualifications des métiers de la banque des marchés.

Sur le plan international, le Management de la Continuité d'Activité de la banque a répondu favorablement aux différentes interrogations relatives à la maturité du PCA de notre banque, en l'occurrence BANK OF AMERICA, JP MORGAN, INTESA SANPAOLO, ...

Pilotage des risques :

L'entité Risques Banque de Detail à l'International (BDI) a maintenu son effort d'intégration de la filière risque afin d'accompagner l'accélération du développement des activités commerciales et de faire face à la dynamique d'approfondissement du cadre de régulation des risques transfrontaliers. Par ailleurs, l'effort de consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenu en vue d'encadrer le développement des activités de la banque à l'International.

I - L'intégration de la filière Risques BDI

La nouvelle organisation du pôle GGR Groupe a conforté le risque management en tant que vecteur de développement et a ancré la vision risque au cœur de la démarche managériale. À la faveur de cette reorganisation, l'entité Risque BDI a intégré toute la filière des filiales bancaires de l'octroi, au suivi surveillance en intégrant la gestion des risques pays composante indissociable de l'exposition à l'International.

De même, l'approche d'évaluation individuelle par contrepartie a été confortée par une approche globale (portefeuille, filiale et pays) pour une appréciation plus large des risques.

Cette orientation a permis de transcender l'encadrement du risque pour un pilotage dynamique et concerté avec les filiales bancaires notamment à travers les revues périodiques des pays et des filiales et l'appui dans les structurations commerciales.

Par ailleurs l'adoption des politiques des crédits et le déploiement graduel du rating consolident la mise aux normes centrales des filiales bancaires.

II – L’approfondissement du cadre régulation des risques transfrontaliers

Au regard de l’importance grandissante des encours transfrontaliers dans le bilan de la banque, le régulateur a renforcé de manière significative le cadre de régulation de cette typologie de risque. Face à cette nouvelle dynamique, la GGR Groupe a répondu aux nouvelles exigences prudentielles notamment :

- en participant à la deuxième revue des risques organisée par le collège des superviseurs des différents pays d’implantation ;
- aux missions d’inspections sur place réalisées conjointement entre les services de Bank Al Maghrib et la commission bancaire de la BCEAO ainsi que la BEAC et ce en deux temps : au niveau des filiales et au niveau central ;
- en communiquant le nouveau reporting réglementaire dédié aux risques pays.

Il convient de signaler le durcissement de la réglementation en matière de déclassement des créances en zone CEMAC à travers l’extension de la notion usuelle de défaut (gel et impayés) à la définition plus large du comité de Bâle (dépassements non régularisés et autorisations échues).

L’entité audit des engagements BDI a déjà intégré ces clignotants dans sa batterie de clignotants d’alerte et de mise à jour de la radioscopie du portefeuille engagements.

III – Le renforcement du dispositif de gestion du risque pays :

L’entité Risque Pays a réalisé, avec l’appui d’un consultant externe, une étude en vue d’automatiser la gestion du risque pays. Cette étude a porté sur :

- le diagnostic du dispositif en place et son adéquation avec les exigences réglementaires tout en identifiant les actions d’évolution par rapport à un benchmark international ;
- l’élaboration d’un modèle conceptuel pour une gestion optimale des risques pays (blocs fonctionnels et système d’information dédié) en vue d’une mise en œuvre informatique avec une extension du dispositif aux filiales étrangères selon une approche progressive.

Le processus de renforcement du cadre de régulation et la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ont eu pour effet conjugué de permettre un renforcement du suivi des risques BDI et une consolidation du dispositif de gestion des risques pays.

A/. Le suivi et surveillance du risque de contrepartie au niveau du Groupe

Activité exercée auparavant de manière éclatée, elle se déroule aujourd’hui au sein de l’entité Risques BDI avec un spectre plus large :

- **A.1. d’abord un suivi mensuel de la qualité** des actifs de chacune des filiales BDI par le département Audit des engagements BDI qui intervient en tant que contrôleur de 2^e niveau et identifie de manière précoce et contradictoire toute dégradation de risque de contrepartie. L’efficacité opérationnelle de ce contrôle est en train de se renforcer avec la mise en œuvre de requêtes par clignotant en attendant l’accès direct aux sources d’informations ;

- **A.2. ensuite un suivi macro par filiale réalisé trimestriellement** afin d’accompagner l’évolution des activités et de s’assurer que le développement commercial emprunte une trajectoire saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements le tout en strict conformité réglementaire.

B/. La consolidation du dispositif de gestion du risque pays

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l’international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d’un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l’international dans l’exposition globale de notre groupe. Ce dispositif s’articule autour des axes suivants :

B.1 - la politique générale de Risque Pays (PGRP)

Il s’agit d’une charte qui a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque en termes de structuration des risques, de gestion, de suivi et de pilotage de ces risques ainsi que leur encadrement.

Compte tenu de l’internationalisation des opérations bancaires elle-même consécutive à l’interconnexion des économies de plus en plus globalisées, le risque pays devient une composante majeure du risque de crédit. À ce titre, il est régi conjointement par la politique générale de risque crédit pour l’aspect risque de contrepartie et par la présente charte en ce qui concerne la composante risque pays.

Les dispositions de la PGRP s’appliquent de manière permanente aux risques internationaux aussi bien au niveau d’AttijariWafa Bank maison mère qu’au niveau de ses filiales. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l’évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités (dette souveraine) ou entités du groupe. De même qu’elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique générale du risque pays suit le processus d’approbation par les organes décisionnels de la banque.

B.2 - la méthodologie de recensement et d’évaluation des risques internationaux

Le groupe Attijariwafa bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire même des succursales. À ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d’engagements pris par la banque en tant qu’entité créditrice vis-à-vis de contreparties non résidentes à la fois en dirhams et devises étrangères.

À fin décembre 2015, les risques transfrontaliers d’Attijariwafa bank s’élevaient à 26 770 kdh avec une prédominance des opérations de Trade Finance qui représentent 56% du total des risques transfrontaliers suivies des opérations sur Actifs étrangers à hauteur de 42% traduisant les ambitions de développement de la banque à l’international dans le sillage de l’ouverture de l’économie marocaine sur l’économie mondiale.

B.3 - la méthodologie de traitement et de calcul de l’exposition au risque pays selon le principe de transfert de risque ce qui permet de mettre en évidence les zones et les pays à forte exposition (en valeur et en pourcentage des fonds propres de la banque) ainsi que les typologies de risques correspondantes :

Sur les zones MENA, UEMOA et CEMAC, l’exposition de la banque est représentée par les acquisitions des filiales bancaires en tant que relais de croissance dans notre stratégie de développement continentale.

B.4 - des règles de consolidation des expositions aux risques pays permettant, au-delà d’une analyse individuelle de l’engagement par pays de chaque filiale ainsi que du siège, une vue d’ensemble de l’engagement global du groupe.

B.5 - l’élaboration d’un score interne pays traduisant l’indice de vulnérabilité par pays. Ce score est basé sur une approche multicritères d’évaluation combinant :

B.5.1 : un sous-score risque économique basé sur l’appréciation des indicateurs macroéconomiques (solde public, dette extérieure, réserves de change et PIB) permettant d’apprécier la solidité économique des pays ;

B.5.2 : un sous-score risque financier basé sur l’appréciation des indicateurs macroéconomiques (dette externe, service de la dette, réserve de change et solde courant) permettant d’apprécier la liquidité des pays ;

B.5.3 : un sous-score lié au risque marché à travers principalement les CDS (Credit Default Swap) en tant que protection contre les défauts des émetteurs et à ce titre en tant que baromètre de la probabilité de défaut associée à chaque pays ;

B.5.4 : un sous-score risque politique traduisant la vulnérabilité d’un pays face à l’instabilité politique. Cet indicateur est basé sur une approche multicritère d’évaluation combinant la qualité de la justice, l’administration et la bureaucratie, la redistribution des richesses à travers l’évaluation du taux de pauvreté, le Democracy Index ainsi que le score de Doing Business relatif aux réglementations qui favorisent l’activité économique et celles qui la limitent.

Le score interne-pays découle de la somme algébrique des différents sous-scores ci-dessus et il est gradué de 1 à 5, 1 étant un excellent profil de risque, le niveau 5 représentant un profil de risque très vulnérable.

Sur l’échelle du score interne pays (indice de vulnérabilité) la proportion des expositions sur des pays de qualité de risque moyenne et au-delà s’établit à 38%.

B.6 - l’élaboration et la diffusion d’un rapport hebdomadaire de l’évolution du risque pays recapitulant l’ensemble des événements saillants survenus dans la semaine (mouvements des notations des agences et autres...) avec une mise à jour de la base Monde en matière de notations internes de la banque, des CDS ainsi que des notations des pays par des organismes externes (Standard & Poor’s, Moody’s, Fitch, Coface, OCDE).

B.7 - l’allocation de limites, calibrées en fonction du profil risque du pays et du niveau des fonds propres de la banque et déclinées par zone, par pays, par secteur, par type d’activité, par maturité (...).

B.8 - le suivi et la surveillance du respect des limites au moyen de reporting ad hoc.

B.9 - le provisionnement du risque pays en fonction de la dégradation des expositions (matérialisation du risque, rééchelonnement de la dette, défaut de paiement, bénéfice d’initiative d’allègement de la dette etc...).

B.10 - le stress test, exercice consistant à s’assurer de la capacité de la banque à résister à des facteurs de risque extrême (cas de la matérialisation du risque politique en Tunisie et en Côte d’Ivoire) et à en mesurer l’impact sur le capital et la rentabilité.

L’exercice du stress test est effectué semestriellement conformément aux exigences réglementaires et à chaque fois que l’évolution des pays d’exposition de la banque ou du groupe l’exige.

VI- Risk Management

L’entité systèmes de Risk Management vise à apporter des outils et des approches d’aide à la décision, pour la maîtrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques en matière de gestion du risque sous tendues

par la réforme Bâloise. Cette entité est en charge de la conception et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, de la cartographie des risques et de l’amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l’impulsion de la banque centrale (BAM) et du management de la banque, un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l’entité Risk Management. Il s’articule autour des axes suivants : une base de capture du risque (base de défaut), un système de notation des entreprises (rénové en 2010), une base tiers groupe, un Datawarehouse permettant le pilotage des risques et une démarche d’insertion opérationnelle de la notation au plan des processus.

Notation interne :

La notation interne est un outil d’aide à l’évaluation, à la décision ainsi qu’au suivi du risque. Elle constitue l’un des instruments de détection de la dégradation ou de l’amélioration d’un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

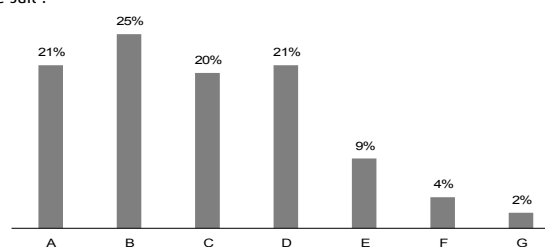
L’adoption de l’approche de notation interne répond à la volonté de notre Groupe de se conformer aux standards internationaux en matière de gestion des risques (Bâle II). Cette approche s’est concrétisée par la mise en place d’un nouveau système de notation interne sous EDEN en 2010 qui prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l’essentiel des engagements de la banque. Sa conception repose sur l’analyse des classes homogènes et sur des analyses statistiques éprouvées.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d’observation d’une année. La note est attribuée à une classe de risque de l’échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification Attijariwafa bank	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Médiocre
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Au titre de surveillance de la qualité du risque, l’entité Systèmes de Risk Management produit un reporting périodique sur la cartographie des risques selon différents axes d’analyse (Engagement, secteur d’activité, tarification, Réseaux, dossiers échus ...) et veille à améliorer le taux de couverture du portefeuille.

Au plan des engagements, la distribution des risques relative au périmètre Entreprises au titre de 2016 se présente comme suit :



Scoring du segment Clientèle de détail (TPE, Professions Libérales, Particuliers ...)

En s’appuyant sur l’expertise éprouvée des gestionnaires de risque, des avancées technologiques et du pôle de compétence statistique, le Risk Management continue de perfectionner les modèles de scoring de la clientèle de détail mis en place en 2014. Ces modèles constituent le socle des outils d’aide à la décision basés sur des données quantitatives, qualitatives et de comportement du client, permettant l’industrialisation de la décision et la maîtrise des risques.

Après trois années d’usage effectif des modèles de scoring (TPE et professionnels), un backtesting des modèles a été réalisé et des actions d’amélioration ont été identifiées. La nouvelle version des modèles présente un meilleur pouvoir prédictif renforcé par la prise en compte de nouveaux blocs de données à savoir des données externes (type CBR) ou de données de type Utilities (les habitudes de paiements et retraits par carte). Cette démarche s’inscrit totalement dans une logique du Big Data à même de rehausser le niveau d’aide à la décision au profit des gestionnaires du risque.

Le chantier de scoring des professions libérales a fait également l’objet d’une attention particulière en 2016, ceci pour s’intégrer pleinement dans le dispositif global mis en place par la banque pour adresser cette clientèle. Ceci, confirme l’engagement du Groupe à poursuivre sa stratégie volontariste de financement de la clientèle de détail de manière performante.

Les avancées du Chantier Bâle II

1. Renovation des modèles de notation entreprises

Dans la perspective d’amélioration des modèles de notation et leur adaptation au profil du portefeuille de la banque, les modèles de notation entreprises (PME et GE) ont fait l’objet d’une refonte en 2016, en capitalisant sur le retour d’expérience des gestionnaires de risque et des tests de robustesse statistiques. Ce qui a permis d’améliorer leur pouvoir prédictif.

Le déploiement des nouveaux modèles sous un outil permettant l’évolution des modèles de manière agile, sera effectif au courant 2017, ce qui permettra de se conformer aux exigences des directives de Bâle II et de la nouvelle norme IFRS 9.

2. Segment Promotion Immobilière & Finance Project

Dès 2014, un système de notation, à dire d’expert, relatif aux projets de la promotion immobilière, basé sur des variables qualitatives et quantitatives a été déployé.

L’année 2016 a été marquée également par le lancement d’un chantier de refonte du modèle de notation des projets et la mise en place d’un modèle du promoteur, ceci avec l’assistance d’un cabinet international. Le choix structurant étant d’aborder une approche dynamique de notation des projets qui tient compte du cycle de vie du projet.

La notation du segment Project Finance fera l’objet d’un deuxième lot de cette mission. La priorité est donnée au secteur de l’énergie.

3. Filiales

L’élargissement du système de notation interne est en cours ou finalisé que ce soit pour les filiales locales ou internationales notamment la SIB en Côte d’Ivoire, Attijari bank en Tunisie.

L’assistance des filiales du Groupe est au centre des préoccupations de la GGRG. Les systèmes de notation des filiales internationales sont en cours de déploiement. Le site ABT (Tunisie) s’est doté d’un outil de notation en 2014 et un nouveau modèle de notation propre à la SIB (Côte d’Ivoire) est en phase de finalisation. L’élargissement du système de notation pour d’autres filiales est planifié pour l’année 2017.

De même, en collaboration avec la filiale Wafabail, l’entité Risk Management a développé un modèle de notation pour la gestion du risque relatif au matériel à acquérir. Ce système vise à apprécier le niveau perte sur la valeur du matériel dans le cadre de la cession du bien pour les clients déclassés contentieux. Le modèle se base sur des informations intrinsèques du matériel et d’autres informations qualitatives liées au débiteur.

Un projet de notation au profit de l’entité Attijari Factoring a été lancé qui permettra à la filiale de disposer d’un système de notation pour évaluer le risque de crédit lié à l’activité d’affacturation.

4. Recouvrement et modèle de pertes

Un chantier Global concernant la mise en place du système Recouvrement est désormais lancé. Il couvre en priorité la couverture des besoins en termes de gestion opérationnelle mais vise aussi la mise en place d’une base de pertes pour les besoins de modélisation de la LGD.

VI- Gestion Actif Passif

La gouvernance des risques financiers structurels de taux, de liquidité et de change de la banque relève des fonctions ALM de la banque sous l’autorité du Comité ad hoc ALM.

Ce Comité est l’acteur de référence en matière de pilotage du bilan et de gestion globale des risques ALM encourus. Les possibilités de gestion des risques financiers sont évaluées régulièrement par l’équipe ALM et discutées lors de la réunion trimestrielle du Comité ALM pour acter les modalités de mise en place.

La fonction ALM est investie au niveau de la banque pour assurer les principales missions suivantes :

- Analyse statique et dynamique du bilan ;
- Revue et contrôle des risques de liquidité, de taux et de change ;
- Simulation proactive et pilotage prévisionnel des ratios réglementaires ;
- Préparation, validation et gestion des plans d’actions pour la période à venir, notamment en matière de :
 - Financement et placement à Moyen et Long Terme ;
 - Orientations commerciales en termes de maturité (court, moyen et long terme) et de taux (tarification, nature de taux, facturation des options...)
 - Tout autre plan de couverture active voire réduction des risques de liquidité, de taux, de change, ou de conformité aux exigences BAM (ratios réglementaires).
- Mise à jour et back testing (contrôle postérieur) de la robustesse des modèles et conventions ALM ;
- Support et suivi des indicateurs ALM de la banque et des filiales.

6.6 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFI EUROPE	Banque					France	IG	99,78%	99,78%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,07%	83,01%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	75,00%	75,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	55,00%	55,00%
WAFI SALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFI BAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturage					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFI CASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFI LLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFI GESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
WAFI ASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,65%	39,65%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
CAFIN	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding			(2)		Maroc	IG	100,00%	100,00%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	69,06%	40,73%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,65%	39,65%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%

1 - Acquisition.	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.
3 - Entrée de périmètre IFRS.	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
4 - Cession.	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
5 - Déconsolidation.	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
6 - Fusion entre entités consolidées.	12 - Reconsolidation.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2015

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2015

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2016

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2016



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca - Maroc



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

GRUPE ATTIJARIWAFI BANK

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire CONSOLIDÉE PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWAFI BANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFI BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 47.411.083, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5.653.125.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFI BANK arrêtés au 31 décembre 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 06 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI
Associé